



République Française  
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE  
**COMMUNE DE MIEUSSY**

**CONSEIL MUNICIPAL  
8 AOÛT 2022  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Publication sur le site internet le 12 août 2022**

N° délibération	Objet	Décision du Conseil Municipal
2022-06-01	Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022	Adoptée à l'unanimité
2022-06-02	Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire	Adoptée à l'unanimité
2022-06-03	Redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond	Adoptée à l'unanimité
2022-06-04	Tarifs station Praz-de-Lys/Sommand – Eté 2022	Adoptée par 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Nadine MONFORT et Cyrille JEAN)
2022-06-05	Tarifs station Praz-de-Lys/Sommand – Hiver 2022-2023	Adoptée à l'unanimité
2022-06-06	Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale – Programme 2023	Adoptée à l'unanimité
2022-06-07	Demandes de branchement au réseau public d'eau potable	Adoptée par 15 voix POUR ET 1 voix CONTRE (Jean-François GAUDIN)
2022-06-08	Conventions de mise à disposition de personnel de la SPL La Ramaz au profit de la commune de Mieussy – Saison d'hiver 2021/2022	Adoptée à l'unanimité
2022-06-09	Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	Adoptée à l'unanimité

République Française  
Département de Haute-Savoie  
**COMMUNE DE MIEUSSY**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

☞ Séance du 8 août 2022 ☞

L'an deux mille vingt-deux, le huit août à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 3 août 2022, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6 (dont 3 excusés : BOSSUT Xavier – MAURE Nicolas – DUVAL Peggy)

Absents ayant donné pouvoir : 3 (BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à FORESTIER Régis – MAURE Nicolas ayant donné pouvoir à GAUDIN Jean-François – DUVAL Peggy ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine)

Votants : 16

Secrétaire de séance : MOGEON Elise

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie		✓	MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

**DELIBÉRATION N° 2022-06-01**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Fonctionnement des assemblées – Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;  
CONSIDÉRANT le Conseil Municipal réuni en date du 30 juin 2022 ;

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire.

**Après exposé et avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022.

Ainsi fait et délibéré le 8 août 2022  
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance  
MOGEON Elise

Le Maire,  
FORESTIER Régis



République Française  
Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE MIEUSSY



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

🌀 Séance du 8 août 2022 🌀

L'an deux mille vingt-deux, le huit août à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 3 août 2022, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6 (dont 3 excusés : BOSSUT Xavier – MAURE Nicolas – DUVAL Peggy)

Absents ayant donné pouvoir : 3 (BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à FORESTIER Régis – MAURE Nicolas ayant donné pouvoir à GAUDIN Jean-François – DUVAL Peggy ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine)

Votants : 16

Secrétaire de séance : MOGEON Elise

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie		✓	MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2022-06-02

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Autres domaines de compétence des communes - Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des modifications sont à apporter au règlement du restaurant scolaire et qui portent sur deux points de l'article 4, à savoir :

1. Les réservations se font uniquement par le biais du logiciel <https://mieussy.familyclit.fr> (et non plus <https://mieussy.mesreservations.net>)
2. Le nouveau tarif du service est de 5,70 € par repas journalier (et non plus 5,50 €) conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 2022-05-09 en date du 30/06/2022.

Toutes les autres dispositions du règlement demeurent inchangées.

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** les modifications à apporter au règlement du restaurant scolaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 8 août 2022

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance  
MOGEON Elise

Le Maire,  
FORESTIER Régis



<p>République Française                  Département de Haute-Savoie</p> <p><b>COMMUNE DE MIEUSSY</b></p> 	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS                  DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p>☞ <b>Séance du 8 août 2022</b> ☞</p>																																																																								
<p>L'an deux mille vingt-deux, le huit août à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 3 août 2022, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>																																																																									
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19                  Présents : 13                  Absents : 6 (dont 3 excusés : BOSSUT Xavier – MAURE Nicolas – DUVAL Peggy)                  Absents ayant donné pouvoir : 3 (BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à FORESTIER Régis – MAURE Nicolas ayant donné pouvoir à GAUDIN Jean-François – DUVAL Peggy ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine)                  Votants : 16                  Secrétaire de séance : MOGEON Elise</p>																																																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td></td> <td>✓</td> <td>MOGEON Elise</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td></td> <td>✓</td> <td>GILSON Nathalie</td> <td></td> <td>✓</td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BUCHARLES Christine</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td>✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td>✓</td> <td></td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie		✓	MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓					MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie		✓	MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓																																																																					
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				

<b>DELIBÉRATION N° 2022-06-03</b>	<b>Redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond</b>
<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>	

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

VU la loi du 9 janvier 1985 dite « Loi Montagne » ;  
 VU l'article L.2333-81 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire indique que la redevance d'accès aux pistes de ski de fond balisées et régulièrement damées et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond sur le territoire de la commune a été instituée par délibération du conseil municipal du 27 décembre 1986 conformément à l'article 81 de la Loi Montagne du 9 janvier 1985, repris par l'article L.2333-81 du CGCT.

Il rappelle également la convention signée avec l'Association Départementale Haute-Savoie Nordic agréée par le Conseil Départemental en application des articles L.342-27, L.342-28, L.342-29 du Code du tourisme et chargée d'harmoniser les modalités de perception de la redevance.

Il rappelle également la délibération du Conseil Municipal en date du 22 décembre 2016 confiant la gestion du domaine nordique communal à la SPL LA RAMAZ.

Après avoir présenté les modalités de perception et d'harmonisation mises en place par l'Association Haute-Savoie Nordic, conformément aux dispositions de son règlement intérieur, des décisions de son Assemblée Générale et de Nordic France, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les montants des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à la pratique du ski de fond, fixés comme suit pour la saison d'hiver 2022/2023 :

TARIFS SKI NORDIQUE	ADULTE	ENFANT
Carte Saison site*	83,00 €	35,00 €
Carte Saison site en Prévente	68,00 €	27,00 €
Accès journée	9,50 €	5,00 €
Accès journée samedi / cartes club/CE	7,50 €	4,00 €
Séance après 13h	7,50 €	4,00 €
2 jours	17,50 €	9,00 €
3 jours	25,50 €	13,50 €
4 jours	33,00 €	17,50 €
5 jours	39,00 €	20,00 €
6 jours	46,00 €	24,00 €
7 jours	52,50 €	27,00 €
<b>Carte départementale Prévente</b>	<b>125,00 €</b>	<b>44,00 €</b>
<b>Carte départementale</b>	<b>147,00 €</b>	<b>52,00 €</b>
Séance scolaire		4,80 €
Carte Saison scolaire		17,00 €
Nordic Pass 74 ski de fond adapté + gratuité journée pour un accompagnant	74,00 €	26,00 €
Nordic Pass 74 ski de fond adapté Prévente + gratuité pour un accompagnant	63,00 €	22,00 €
<b>Carte nationale Prévente</b>	<b>180,00 €</b>	<b>65,00 €</b>
<b>Carte nationale</b>	<b>210,00 €</b>	<b>75,00 €</b>

- **Dates de vente**

Le tarif prévente est valable du 1er octobre au 15 novembre 2022.

Le tarif normal s'applique à partir du 16 novembre 2022 et jusqu'à la fin de la saison.

- **Supports RFID rechargeables**

Le prix de vente au client du support RFID rechargeable est fixé à 1€.

- **Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison**

Lors de l'achat sur le site, par une même famille, de 3 Nordic Pass Saison départementaux, nationaux en un seul achat et comprenant au moins 1 adulte, les 4ème, 5ème... Nordic Pass jeunes départementaux Haute-Savoie sont offerts, dans le but de promouvoir une pratique familiale du ski de fond. Lors de l'achat en ligne de Nordic Pass donnant droit à l'offre Famille, le domaine nordique est tenu d'éditer les Nordic Pass gratuits, sur présentation de la facture, même si la commande n'a pas été faite au bénéfice du domaine nordique. Le coût éventuel du support RFID est à la charge du client.

- **Dispositions particulières relatives au « Nordic pass 74 »**

Sur présentation, le NP 74 donne droit à une réduction sur un accès journée sur les domaines nordiques du Val d'Aoste : entre 40% et 50% de réduction, selon les domaines nordiques (soit l'application du tarif jeune ou du tarif + de 65 ans.

Le Nordic Pass 74 donne droit à une réduction de 50% sur l'accès journée sur les domaines nordiques de Suisse Romande.

De même, les forfaits saison « Suisse Romande » et « Val d'Aoste » donnent droit à une remise de 50% sur les forfaits « séance » des domaines nordiques de Haute-Savoie.

▪ **Dispositions particulières relatives au « Nordic Pass 74 handiski »**

La personne qui souhaite bénéficier du tarif NP 74 handiski devra obligatoirement présenter une pièce justificative attestant de sa situation de handicap.

La personne qui achète un NP 74 handiski bénéficie d'un NP 74 accompagnant gratuit.

Ce NP 74 accompagnant gratuit ne sera valable que dans un contexte d'accompagnement de la personne en situation de handicap.

▪ **Dispositions particulières relatives au « Nordic pass hebdo »**

La carte hebdomadaire « Nordic Pass hebdo », qui n'est pas réciprocaire dans le département (sauf accords particuliers), donne la possibilité de skier une journée sur un autre domaine nordique du département pendant la semaine de validité.

▪ **Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass Saison aux groupes**

Conformément aux décisions de l'assemblée générale, la vente des titres annuels réciprocaires aux groupes constitués (CE, Associations, etc...) demandeurs de plus de 15 titres est confiée à l'association départementale. Celle-ci en reversera une partie à chacun des domaines nordiques, en fonction des modalités fixées par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordic du 6 juin 2013 à Chamonix-Mont-Blanc, tenant compte des journées skieurs et des chiffres d'affaires des deux dernières saisons.

▪ **Nordic Pass Saison scolaire**

Un enfant bénéficiant d'un Nordic Pass Saison scolaire peut revenir skier gratuitement pendant tout l'hiver sur le domaine nordique où il est venu avec son école.

▪ **Dispositions particulières dans le cadre d'opérations promotionnelles (FACULTATIF)**

Dans le cadre particulier d'opérations promotionnelles, le domaine nordique pourra faire bénéficier les personnes participantes d'un accès aux pistes à titre gratuit. Dans la perspective d'une deuxième offre, le domaine nordique pourra faire bénéficier les personnes ayant participé d'un accès aux pistes à demi-tarif lors d'une seconde sortie.

▪ **Invitation Famille (FACULTATIF)**

Le Nordic Pass Saison scolaire donne également droit à 1 accès aux pistes gratuit pour les frères et sœurs de l'enfant bénéficiant d'un Nordic Pass saison scolaire et 1 accès aux pistes demi-tarif pour les parents.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** les montants et les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2022/2023, tel que présenté dans l'exposé ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 8 août 2022  
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance  
MOGEON Elise



Le Maire,  
FORESTIER Régis



République Française Département de Haute-Savoie  <b>COMMUNE DE MIEUSSY</b>  	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS                  DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  🌀 Séance du 8 août 2022 🌀																																																
L'an deux mille vingt-deux, le huit août à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 3 août 2022, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																	
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Absents : 6 (dont 3 excusés : BOSSUT Xavier – MAURE Nicolas – DUVAL Peggy) Absents ayant donné pouvoir : 3 (BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à FORESTIER Régis – MAURE Nicolas ayant donné pouvoir à GAUDIN Jean-François – DUVAL Peggy ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine) Votants : 16 Secrétaire de séance : MOGEON Elise																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>FORESTIER Régis</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>BOSSUT Xavier</td><td></td><td>✓</td></tr> <tr><td>CURDY Sophie</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>GAUDIN Jean-François</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>GABARROU Christine</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>JANCART Didier</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>MERCIER Daniel</td><td>✓</td><td></td></tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		BOSSUT Xavier		✓	CURDY Sophie	✓		GAUDIN Jean-François	✓		GABARROU Christine	✓		JANCART Didier	✓		MERCIER Daniel	✓		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>DUNAND Patrick</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>GILSON Nathalie</td><td></td><td>✓</td></tr> <tr><td>DESEQUELLES Séverine</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>JEAN Cyrille</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>VERKARRE Sophie</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>BERTHAUD Mélissa</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>MAURE Nicolas</td><td></td><td>✓</td></tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	DUNAND Patrick	✓		GILSON Nathalie		✓	DESEQUELLES Séverine	✓		JEAN Cyrille	✓		VERKARRE Sophie	✓		BERTHAUD Mélissa	✓		MAURE Nicolas		✓
	Présent	Absent																																															
FORESTIER Régis	✓																																																
BOSSUT Xavier		✓																																															
CURDY Sophie	✓																																																
GAUDIN Jean-François	✓																																																
GABARROU Christine	✓																																																
JANCART Didier	✓																																																
MERCIER Daniel	✓																																																
	Présent	Absent																																															
DUNAND Patrick	✓																																																
GILSON Nathalie		✓																																															
DESEQUELLES Séverine	✓																																																
JEAN Cyrille	✓																																																
VERKARRE Sophie	✓																																																
BERTHAUD Mélissa	✓																																																
MAURE Nicolas		✓																																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>MOGEON Elise</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>MONTFORT Nadine</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>BUCHARLES Christine</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>DUVAL Peggy</td><td></td><td>✓</td></tr> <tr><td>CUVILLIER Damien</td><td></td><td>✓</td></tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	MOGEON Elise	✓		MONTFORT Nadine	✓		BUCHARLES Christine	✓		DUVAL Peggy		✓	CUVILLIER Damien		✓																															
	Présent	Absent																																															
MOGEON Elise	✓																																																
MONTFORT Nadine	✓																																																
BUCHARLES Christine	✓																																																
DUVAL Peggy		✓																																															
CUVILLIER Damien		✓																																															

<b>DELIBÉRATION N° 2022-06-04</b> <b>ADOPTÉE PAR 14 VOIX POUR et</b> <b>2 ABSTENTIONS (Nadine MONFORT</b> <b>et Cyrille JEAN)</b>	<b>Tarifs station Praz-de-Lys/Sommand – Eté 2022</b>
--	--

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la SPL La Ramaz concernant les tarifs pour la saison d'été 2022, à savoir :

<b>Tarifs Haut-Fleury – Eté 2022 – Du samedi 9 juillet au vendredi 26 août 2022</b>		
	ADULTE	ENFANT
Aller simple	5,50 €	3,50 €
Aller/retour	7,50 €	5,50 €

<b>Tarifs FAT SCOOT – Eté 2022 – Du samedi 9 juillet au vendredi 26 août 2022</b>		
	ADULTE	ENFANT
1 descente	3,00 €	
5 descentes	12,00 €	
10 descentes	21,00 €	

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
PAR 14 VOIX POUR  
et 2 ABSTENTIONS (Nadine MONFORT - Cyrille JEAN)**

- **APPROUVE** les tarifs qui seront appliqués pour la station Praz-de-Lys/Sommand pour la saison d'été 2022, tel que présenté dans l'exposé ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 8 août 2022  
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance  
MOGEON Elise



Le Maire,  
FORESTIER Régis



République Française Département de Haute-Savoie  <b>COMMUNE DE MIEUSSY</b>  	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS                  DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  🌀 Séance du 8 août 2022 🌀																																																																			
L'an deux mille vingt-deux, le huit août à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 3 août 2022, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																				
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Absents : 6 (dont 3 excusés : BOSSUT Xavier – MAURE Nicolas – DUVAL Peggy) Absents ayant donné pouvoir : 3 (BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à FORESTIER Régis – MAURE Nicolas ayant donné pouvoir à GAUDIN Jean-François – DUVAL Peggy ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine) Votants : 16 Secrétaire de séance : MOGEON Elise																																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>FORESTIER Régis</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>BOSSUT Xavier</td><td></td><td style="text-align: center;">✓</td></tr> <tr><td>CURDY Sophie</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>GAUDIN Jean-François</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>GABARROU Christine</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>JANCART Didier</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>MERCIER Daniel</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		BOSSUT Xavier		✓	CURDY Sophie	✓		GAUDIN Jean-François	✓		GABARROU Christine	✓		JANCART Didier	✓		MERCIER Daniel	✓		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>DUNAND Patrick</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>GILSON Nathalie</td><td></td><td style="text-align: center;">✓</td></tr> <tr><td>DESEQUELLES Séverine</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>JEAN Cyrille</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>VERKARRE Sophie</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>BERTHAUD Mélissa</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>MAURE Nicolas</td><td></td><td style="text-align: center;">✓</td></tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	DUNAND Patrick	✓		GILSON Nathalie		✓	DESEQUELLES Séverine	✓		JEAN Cyrille	✓		VERKARRE Sophie	✓		BERTHAUD Mélissa	✓		MAURE Nicolas		✓	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>MOGEON Elise</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>MONTFORT Nadine</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>BUCHARLES Christine</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>DUVAL Peggy</td><td></td><td style="text-align: center;">✓</td></tr> <tr><td>CUVILLIER Damien</td><td></td><td style="text-align: center;">✓</td></tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	MOGEON Elise	✓		MONTFORT Nadine	✓		BUCHARLES Christine	✓		DUVAL Peggy		✓	CUVILLIER Damien		✓
	Présent	Absent																																																																		
FORESTIER Régis	✓																																																																			
BOSSUT Xavier		✓																																																																		
CURDY Sophie	✓																																																																			
GAUDIN Jean-François	✓																																																																			
GABARROU Christine	✓																																																																			
JANCART Didier	✓																																																																			
MERCIER Daniel	✓																																																																			
	Présent	Absent																																																																		
DUNAND Patrick	✓																																																																			
GILSON Nathalie		✓																																																																		
DESEQUELLES Séverine	✓																																																																			
JEAN Cyrille	✓																																																																			
VERKARRE Sophie	✓																																																																			
BERTHAUD Mélissa	✓																																																																			
MAURE Nicolas		✓																																																																		
	Présent	Absent																																																																		
MOGEON Elise	✓																																																																			
MONTFORT Nadine	✓																																																																			
BUCHARLES Christine	✓																																																																			
DUVAL Peggy		✓																																																																		
CUVILLIER Damien		✓																																																																		

<b>DELIBÉRATION N° 2022-06-05</b>	<b>Tarifs station Praz-de-Lys/Sommand – Hiver 2022-2023</b>
<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>	

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la SPL La Ramaz concernant les tarifs à appliquer sur la station Praz-de-Lys/Sommand pour la saison d'hiver 2022/2023, à savoir :

<b>TARIFS SKI ALPIN – SAISON D'HIVER 2022/2023</b>		
	<b>ADULTE</b>	<b>ENFANT</b>
1 jour	31,50 €	25,00 €
4 heures consécutives	27,00 €	21,50 €
Forfait 9-11h et après 15h00	20,50 €	16,00 €
Montée simple télésiège	8,00 €	8,00 €
2 jours consécutifs	57,00 €	45,50 €
3 jours consécutifs	82,50 €	66,00 €
4 jours consécutifs	108,00 €	86,50 €
5 jours consécutifs	133,50 €	107,00 €
6 jours consécutifs	159,00 €	127,50 €
7 jours consécutifs	184,50 €	148,00 €
8 jours consécutifs	210,00 €	168,50 €

	ADULTE	ENFANT
1 jour tapis débutant Sommand ou Beuloz	6,50 €	6,50 €
1 jour débutant Sommand (Tapis + Farquet)	13,50 €	13,50 €
1 jour débutant Praz-de-Lys (Chevaly + Beuloz + Jora)	17,50 €	17,50 €

	ADULTE	ENFANT
Samedi (toute la saison) / 1 jour Cartes Club** (Aslie, GIA, Loisirs, Usca, Cezam, AncavTT, Cnas, Vieux Campeurs)	25,50 €	20,50 €
Week-end (hors vacances scolaires) + week-end Pâques	51,00 €	41,00 €
Vente Flash sur internet - Lundi et vendredi hors vacances + Tarifs CE/CSE 74 et Genevois	23,00 €	17,50 €
6 jours promo de janvier (-30%)	111,30 €	89,25 €

	ADULTE	ENFANT
4 H EDUC SPORTIVE (groupes d'enfants, scolaires, ski-clubs, pers handi)	15,50 €	15,50 €
1 JOUR EDUC SPORTIVE (groupes d'enfants, scolaires, ski-clubs, pers handi)	18,50 €	18,50 €
1 JOUR Moniteurs et guides pro/USCA/Course (forfait journée adulte 50%)	15,50 €	
3 JOURS hébergeurs PDL SD – Hors vacances scolaires -20%	66,00 €	52,80 €
6 JOURS hébergeurs PDL SD – Hors vacances scolaires -20%	127,20 €	102,00 €

FORFAITS SAISON * Photo obligatoire	ADULTE	ENFANT	16/21 ans + 65 ans
FORFAITS SAISON * EN PRÉVENTE -25% du 01/10 au 04/12/2022	315,00 €	232,50 €	247,50 €
FORFAITS SAISON *	420,00 €	310,00 €	330,00 €
FORFAITS SAISON * Pers handicapées (50% enfant)	155,00 €		
FORFAITS SAISON * ESF	135,00 €	/	/

Forfait gratuit pour les moins de 5 ans et les plus de 75 ans sur présentation d'un justificatif d'âge en caisse.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
 A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** les tarifs qui seront appliqués sur la station Praz-de-Lys/Sommand pour la saison d'hiver 2022/2023, tels que présentés dans l'exposé ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 8 août 2022  
 Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance  
 MOGEON Elise

Le Maire,  
 FORESTIER Régis



République Française Département de Haute-Savoie  <b>COMMUNE DE MIEUSSY</b>  	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS                  DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  🌀 Séance du 8 août 2022 🌀																																																																			
L'an deux mille vingt-deux, le huit août à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 3 août 2022, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																				
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Absents : 6 (dont 3 excusés : BOSSUT Xavier – MAURE Nicolas – DUVAL Peggy) Absents ayant donné pouvoir : 3 (BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à FORESTIER Régis – MAURE Nicolas ayant donné pouvoir à GAUDIN Jean-François – DUVAL Peggy ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine) Votants : 16 Secrétaire de séance : MOGEON Elise																																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>FORESTIER Régis</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>BOSSUT Xavier</td><td></td><td>✓</td></tr> <tr><td>CURDY Sophie</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>GAUDIN Jean-François</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>GABARROU Christine</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>JANCART Didier</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>MERCIER Daniel</td><td>✓</td><td></td></tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		BOSSUT Xavier		✓	CURDY Sophie	✓		GAUDIN Jean-François	✓		GABARROU Christine	✓		JANCART Didier	✓		MERCIER Daniel	✓		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>DUNAND Patrick</td><td></td><td>✓</td></tr> <tr><td>GILSON Nathalie</td><td></td><td>✓</td></tr> <tr><td>DESEQUELLES Séverine</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>JEAN Cyrille</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>VERKARRE Sophie</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>BERTHAUD Mélissa</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>MAURE Nicolas</td><td></td><td>✓</td></tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	DUNAND Patrick		✓	GILSON Nathalie		✓	DESEQUELLES Séverine	✓		JEAN Cyrille	✓		VERKARRE Sophie	✓		BERTHAUD Mélissa	✓		MAURE Nicolas		✓	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>MOGEON Elise</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>MONTFORT Nadine</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>BUCHARLES Christine</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>DUVAL Peggy</td><td></td><td>✓</td></tr> <tr><td>CUVILLIER Damien</td><td></td><td>✓</td></tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	MOGEON Elise	✓		MONTFORT Nadine	✓		BUCHARLES Christine	✓		DUVAL Peggy		✓	CUVILLIER Damien		✓
	Présent	Absent																																																																		
FORESTIER Régis	✓																																																																			
BOSSUT Xavier		✓																																																																		
CURDY Sophie	✓																																																																			
GAUDIN Jean-François	✓																																																																			
GABARROU Christine	✓																																																																			
JANCART Didier	✓																																																																			
MERCIER Daniel	✓																																																																			
	Présent	Absent																																																																		
DUNAND Patrick		✓																																																																		
GILSON Nathalie		✓																																																																		
DESEQUELLES Séverine	✓																																																																			
JEAN Cyrille	✓																																																																			
VERKARRE Sophie	✓																																																																			
BERTHAUD Mélissa	✓																																																																			
MAURE Nicolas		✓																																																																		
	Présent	Absent																																																																		
MOGEON Elise	✓																																																																			
MONTFORT Nadine	✓																																																																			
BUCHARLES Christine	✓																																																																			
DUVAL Peggy		✓																																																																		
CUVILLIER Damien		✓																																																																		

<b>DELIBÉRATION N° 2022-06-06</b>	<b>Environnement - Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale – Programme 2023</b>
<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>	

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du directeur de l'Office National des Forêts Savoie Mont-Blanc, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

**Après exposé et avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
 A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 comme présenté ci-après :

**ÉTAT D'ASSIETTE :**

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc gestion aménagement	Année proposée par l'ONF <sup>1</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>2</sup>	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation Décision de la commune	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée			Déli- vrance
							Bloc sur pied	Unité Produit	Bloc façonné	Bois façonné Contrat d'approvision- nement	Autre gré à gré		
10	IRR*	368	4	2021	2023	2023				X		Vente de gré à gré négociée Bois façonné Contrat d'appro	
19	IRR*	120	3	2023	2023	2023				X		Mise en concurrence Sur pied	
34	IRR*	120	2	2023	2023	2023				X		Mise en concurrence Sur pied	

\*IRR = irrégulière

Les parcelles sont situées :

- Parcelle 10 : Sommand (bois scolytés)
- Parcelle 19 : Le Soffre (feuillus)
- Parcelle 34 : Maillet (résineux)

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Ainsi fait et délibéré le 8 août 2022  
 Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance  
 MOGEON Elise



*[Handwritten signature of Elise Mogeon]*

Le Maire,  
 FORESTIER Régis



*[Handwritten signature of Régis Forestier]*

République Française  
Département de Haute-Savoie  
**COMMUNE DE MIEUSSY**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

🌀 Séance du 8 août 2022 🌀

L'an deux mille vingt-deux, le huit août à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 3 août 2022, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6 (dont 3 excusés : BOSSUT Xavier – MAURE Nicolas – DUVAL Peggy)

Absents ayant donné pouvoir : 3 (BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à FORESTIER Régis – MAURE Nicolas ayant donné pouvoir à GAUDIN Jean-François – DUVAL Peggy ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine)

Votants : 16

Secrétaire de séance : MOGEON Elise

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie		✓	MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

**DELIBÉRATION N° 2022-06-07**

**ADOPTÉE PAR 15 VOIX POUR ET 1 VOIX  
CONTRE (Jean-François GAUDIN)**

**Aménagement du territoire - Demandes de branchement  
au réseau public d'eau potable**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il est présenté au Conseil Municipal les nouvelles demandes de branchement au réseau public de distribution d'eau potable.

**Après exposé et avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
PAR 15 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (Jean-François GAUDIN)**

- **ACCEPTÉ** la demande de branchement au réseau d'eau communal présentée par :
  - RACCA Christian – 141 route de Chozalle
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 8 août 2022

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,  
MOGEON Elise



*Elise Mogeon*

Le Maire,  
FORESTIER Régis



*Régis Forestier*

République Française  
Département de Haute-Savoie  
**COMMUNE DE MIEUSSY**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

🌀 Séance du 8 août 2022 🌀

L'an deux mille vingt-deux, le huit août à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 3 août 2022, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6 (dont 3 excusés : BOSSUT Xavier – MAURE Nicolas – DUVAL Peggy)

Absents ayant donné pouvoir : 3 (BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à FORESTIER Régis – MAURE Nicolas ayant donné pouvoir à GAUDIN Jean-François – DUVAL Peggy ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine)

Votants : 16

Secrétaire de séance : MOGEON Elise

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie		✓	MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

**DELIBÉRATION N° 2022-06-08**  
**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Mise à disposition de personnel - Conventions de mise à disposition de personnel de la SPL La Ramaz au profit de la commune de Mieussy – Saison d'hiver 2021/2022**

### Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des conventions de mise à disposition de personnel par la SPL La Ramaz au profit de la commune de Mieussy pour la saison d'hiver 2021/2022, à savoir :

- Un agent en qualité de responsable du foyer de fond du 03/01/2022 au 08/04/2022
- Un agent en qualité de responsable de la garderie du 18/12/2021 au 11/04/2022
- Un agent en qualité de responsable de la salle hors-sacs du 18/12/2021 au 10/04/2022 (5 jours)
- Un agent en qualité de responsable de la salle hors-sacs du 18/12/2021 au 10/04/2022 (2 jours)

Il donne ensuite lecture des missions exercées par ces agents ainsi que notamment les conditions d'emploi. La commune de Mieussy remboursera à la SPL La Ramaz ces salaires au prorata du temps de mise à disposition.

Après exposé et avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** les conventions de mise à disposition de personnel pour 4 agents de la SPL La Ramaz au profit de la commune de Mieussy pour la saison d'hiver 2021/2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions de mise à disposition.

Ainsi fait et délibéré le 8 août 2022

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,  
MOGEON Elise

Le Maire,  
FORESTIER Régis



<p>République Française                  Département de Haute-Savoie  <b>COMMUNE DE MIEUSSY</b></p> 	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS                  DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p>☞ <b>Séance du 8 août 2022</b> ☞</p>																																																																														
<p>L'an deux mille vingt-deux, le huit août à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 3 août 2022, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>																																																																															
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19                  Présents : 13                  Absents : 6 (dont 3 excusés : BOSSUT Xavier – MAURE Nicolas – DUVAL Peggy)                  Absents ayant donné pouvoir : 3 (BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à FORESTIER Régis – MAURE Nicolas ayant donné pouvoir à GAUDIN Jean-François – DUVAL Peggy ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine)                  Votants : 16                  Secrétaire de séance : MOGEON Elise</p>																																																																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>GILSON Nathalie</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>BUCHARLES Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie		✓	CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓		MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas	✓					MOGEON Elise		✓				MONTFORT Nadine		✓				BUCHARLES Christine		✓				DUVAL Peggy		✓				CUVILLIER Damien		✓
	Présent	Absent		Présent	Absent																																																																										
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓																																																																											
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie		✓																																																																										
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓																																																																											
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓																																																																											
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓																																																																											
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓																																																																											
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas	✓																																																																											
			MOGEON Elise		✓																																																																										
			MONTFORT Nadine		✓																																																																										
			BUCHARLES Christine		✓																																																																										
			DUVAL Peggy		✓																																																																										
			CUVILLIER Damien		✓																																																																										
<p><b>DELIBÉRATION N° 2022-06-09</b>  <b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b></p>	<p><b>Personnels contractuels - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité</b></p>																																																																														

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

VU l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de prévoir un emploi dans les services scolaires et bâtiments afin d'assurer les missions suivantes :

- Entretien des locaux du groupe scolaire
- Entretien des locaux de la mairie
- Service au restaurant scolaire, nettoyage de la vaisselle
- Accueil des enfants...

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 01/09/2022 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35h et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois, suite à un accroissement temporaire d'activité.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITÉ**

- **CRÉE** un emploi non permanent relevant du grade des adjoints techniques pour effectuer des missions aux services scolaires et bâtiments liées à un accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 01/09/2022 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois ;  
La rémunération sera fixée par référence à l'indice majoré 352, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour recruter l'agent et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 8 août 2022  
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,  
MOGEON Elise



Le Maire,  
FORESTIER Régis

